

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 36 (1956)
Heft: 11

Artikel: Les relations franco-suissees évoquées sur les bords de la Saône
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887778>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les relations franco-suisse évoquées sur les bords de la Saône

Mâcon est un carrefour de voies ferrées, de routes et de voies navigables, qui en fait un lieu de rencontre prédestiné entre le nord et le midi, l'est et l'ouest. Mâcon est aussi le centre d'une région vinicole — la Bourgogne du sud — qui entretient avec la Suisse des relations intenses et cordiales.

Il était dès lors naturel que notre Section de Lyon, présidée avec tant de compétence et de dévouement, par M. Édouard Barbezat, fit appel aux qualités d'accueil de cette ville amie pour y organiser une séance commune avec le Comité de notre Section de l'Est, présidée par M. Pierre Boss.

Cette réunion eut lieu le 25 octobre sous la présidence de M. Ed. Barbezat et en présence de M. L. Escande, maire de Mâcon; de M. Henri Mommessin, président de la Chambre de commerce de Mâcon et de M. J. Rougeboux, secrétaire général de cette Compagnie; de M. Jean Mommessin, président de la Chambre syndicale des négociants en vins; de M. Rouyer, directeur du Port fluvial; de M. Henry Charmont, président du Syndicat d'initiative; de M. Alexandre Manz, consul général de Suisse à Lyon; de M. Henri Voirier, consul général de Suisse à Besançon; de M. Louis François, consul de Suisse, à Dijon.

Participaient à la réunion les comités des Sections de Lyon et de l'Est et les membres de la Chambre de commerce suisse en France résidant en Saône-et-Loire.

La journée commença par une séance de travail dans la salle du conseil de la Chambre de commerce de Mâcon, séance consacrée au problème général des relations commerciales entre la France et la Suisse et plus particulièrement aux échanges entre la Suisse et la Bourgogne du Sud.

Ouvrant les débats, le Président rappela quelle est l'organisation et l'activité de la Chambre de commerce suisse en France, qui s'efforce de grouper tous les industriels et commerçants français et suisses intéressés aux transactions entre nos deux pays pour les aider dans leur activité commerciale et administrative.

Puis, M. Jean de Senarclens, Directeur général de cette Compagnie, décrivit ainsi les échanges vinicoles franco-suisse :

L'économie vinicole suisse est caractérisée par les quelques chiffres suivants :

La Suisse consomme 1,5 millions d'hectolitres de vin par année. Elle en produit la moitié environ et en exporte fort peu. L'autre moitié doit donc être couverte par les importations.

D'autre part, la Suisse produit trois quarts de vin blanc (5 à 600.000 hl) et consomme deux tiers de vin rouge (1 million d'hl). C'est donc sur le vin rouge que doivent porter ses importations. Or, la France est par excellence le pays des grands vins rouges et il est naturel que la Suisse soit pour elle un marché très intéressant.

La Suisse importe de France environ 15 % en quantité

et 30 % en valeur des vins qu'elles achète à l'étranger. Son premier fournisseur est l'Italie. Quant à l'Espagne, elle exporte plus en quantité, mais moins en valeur.

Il apparaît immédiatement que le prix des vins français est beaucoup plus élevé que celui des vins d'autres provenances. D'après la statistique douanière suisse pour les neuf premiers mois de 1956, le prix de l'hectolitre de vin ressort pour la France à 140 francs suisses, pour l'Italie à 78 francs, pour l'Algérie à 53 francs, pour l'Espagne à 42 francs et en moyenne à 72 francs l'hectolitre.

Ces chiffres montrent éloquentement que les vins importés de France sont des vins de qualité.

Pendant les neuf premiers mois de 1956, le quart des vins rouges importés en Suisse tirant moins de 13° sont venus de France et quatre cinquième des vins rouges tirant plus de 13° (chiffres calculés d'après la valeur).

Si nous prenons maintenant les statistiques françaises, nous constatons qu'environ 13 % des vins français exportés sont destinés à la Suisse. Ce chiffre est de 20 % pour les vins d'appellations contrôlées (17 % en 1955, 21 % au premier semestre de 1956) et de 50 % pour les vins de Bourgogne en fûts (49 % en 1955 et 51 % pour le premier semestre de 1956).

La moitié des exportations de la Bourgogne, du Mâconnais et du Beaujolais prennent donc le chemin de la Suisse, ce qui montre à quel point notre marché est important pour l'économie vinicole de cette région.

Évoquant les problèmes posés par le statut des échanges franco-suisse, M. de Senarclens montra que si la France ne peut songer à libérer instantanément et totalement ses importations en provenance de tous les pays membres de l'O. E. C. E., il lui est loisible de prendre à l'égard de la Suisse des mesures qui équivaudraient à une libération de fait, justifiée par le solde créditeur que lui laissent ses échanges avec notre pays : ses exportations ont dépassé en 1955 le double de ses importations de produits suisses; le solde créditeur en résultant est le plus important de tous ceux que la France a enregistré avec l'étranger.

M. H. Mommessin, Président de la Chambre de commerce de Mâcon, exprima l'inquiétude qu'éprouve cette Compagnie pour l'avenir des relations franco-suisse et la confiance qu'elle met dans la Chambre de commerce suisse en France pour préparer les pourparlers qui auront lieu au printemps prochain en vue de définir le statut de nos échanges à partir du 1^{er} juillet 1957.

Quant à M. Escande, Maire de Mâcon, il exprima avec une grande éloquence sa foi dans la création de l'Europe, création qui nécessite de la part de certains pays des sacrifices momentanés.

Les participants purent ensuite admirer l'exposition : « Dix ans de réalisations et d'études de la Ville de Mâcon : 1946-1956 », qui montre les efforts considérables accomplis par cette ville sur le plan de l'urbanisme et de l'habitation. Qu'il s'agisse des chemins de fer, des routes, du trafic portuaire ou aérien, des écoles, des hôpitaux, des édifices publics de toutes sortes ou des terrains de sport, Mâcon réalise un programme de très grande envergure qui en fait une cité vivante, tournée vers l'avenir. Dix milliards de travaux sont actuellement en cours, qui doivent changer l'aspect de la ville et en accroître encore le charme et l'agrément.

Un déjeuner et une visite des caves de la Maison Mommessin terminèrent cette journée, qui augure bien de l'activité future de notre Chambre de commerce dans le département de Saône-et-Loire.